



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-16

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018

Conseillers en exercice	30		Pour	29
Conseillers présents	27		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	2	L'an 2018, le 3 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Suffrages exprimés	29			
Date de convocation	26/III/2018			
Date d'affichage	26/III/2018			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric Couso**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Natalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

r 5 AVR. 2018

N° 2018-16

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du xx qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 3 avril 2018

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 EN DATE DU 20 FEVRIER 2018**

L'an 2018, le 20 février à 18h30, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Jean-Pierre SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	A partir de la délibération n° 2018-02
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEIL
Frédéric COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Bernard CROS
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florence ALLAIS
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		Axelle BALGUERIE
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le conseil communautaire désigne Jean-Pierre Soubie en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Installation de Madame Maryse Aubin comme conseillère communautaire de la commune de Sallebœuf

Le Président indique qu'Evelyne Lavie a démissionné de son mandat de conseillère municipale. De ce fait, elle ne peut plus siéger au sein du conseil communautaire et doit être remplacée par le suivant sur la liste fléchée du conseil municipal à savoir Maryse Aubin.

Le Président l'installe dans son nouveau mandat et se félicite désormais de la trouver officiellement à ses côtés pour assurer le développement de la Communauté de communes auquel elle contribue fortement depuis des années.

1. Délibération portant approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua

N°
2018-
01

Le Président présente le projet de délibération. Il rappelle les missions essentielles du syndicat dans la lutte contre les inondations. Il indique que la présente révision des statuts consiste en une rédaction plus précise des missions en adéquation avec les compétences GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

2. Délibération portant désignation de représentants de la Communauté de communes dans les syndicats relevant de la compétence GEMAPI

N°
2018-
02

Le Président présente le projet de délibération. Il rappelle le principe de la représentation substitution de la communauté de communes aux communes dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. Il préconise, autant que faire se peut, de conserver les délégués déjà en place pour assurer une continuité des missions. Le Président rappelle la situation actuelle

		Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte du ruisseau du Gua	Tresses	Jean-Antoine Biscaïchipy Jean-Pierre Soubie	Non prévu
Syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER'E2M)	Camarsac	Michel Ortega	Hervé Cazenabe
	Croignon	Vacant	Vacant
	Sallebœuf	Marc Avinen	Juliette Dupuy
SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian	Bonnetan	Dominique Derue Vacant	Alain Lafontana
	Carignan de Bx	Michel Lehmann Pierre Carlet	Jean-Pierre Roux
	Fargues Saint-Hilaire	Jean-Marie Salanon Cécile Bouyer	Paul Chevalard

Le Président indique avoir reçu les candidatures suivantes de la part des maires :

		Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte du ruisseau du Gua	Tresses	Jean-Antoine Biscaïchipy Jean-Pierre Soubie	Non prévu
Syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER'E2M)	Camarsac	Michel Ortega	Hervé Cazenabe
	Croignon	Patrick Bonnier	Patrick Lucas
	Sallebœuf	Marc Avinen	Juliette Dupuy
SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian	Bonnetan	Dominique Derue Alain Lafontana	Alain Bargue
	Carignan de Bx	Michel Lehmann Alain Saillard	Jean-Pierre Roux
	Fargues Saint-Hilaire	Jean-Marie Salanon Cécile Bouyer	Paul Chevalard

Le Président indique avoir également reçu les candidatures d'Axelle Balguerie pour les mandats de représentants auprès Syndicat Gua et de Marc Gizard pour les mandats de représentants auprès du SIETRA

Le Président constate les candidatures uniques pour les mandats suivants :

		Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER'E2M)	Camarsac	Michel Ortega	Hervé Cazenabe
	Croignon	Patrick Bonnier	Patrick Lucas
	Sallebœuf	Marc Avinen	Juliette Dupuy
SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian	Bonnetan	Dominique Derue Alain Lafontana	Alain Bargue
	Carignan de Bordeaux	Alain Saillard	Jean-Pierre Roux
	Fargues Saint-Hilaire	Jean-Marie Salanon Cécile Bouyer	Paul Chevalard

Ces candidats sont donc désignés représentants de la Communauté de communes auprès des Syndicats concernés.

Le Président constate la pluralité de candidatures pour la représentation auprès du syndicat du ruisseau du Gua et la demande de vote à bulletin secret.
 Christian Soubie insiste en tant que maire sur l'importance de la continuité de la représentation auprès du syndicat.
 Axelle Balguerrie précise qu'il est essentiel d'assurer une diversité de la représentation auprès de ce syndicat.

Il est procédé au vote

Titulaire n°1	Votants : 25	Exprimés : 25	Jean-Pierre Soubie : 17	Axelle Balguerrie : 8
Marc Avinen intègre la séance du Conseil communautaire				
Titulaire n° 2	Votants : 26	Exprimés : 26	Jean-Antoine Biscaichipy : 18	Axelle Balguerrie : 8

MM Jean-Antoine Biscaichipy et Jean-Pierre Soubie sont désignés représentants titulaires de la Communauté de communes auprès du Syndicat mixte du ruisseau du Gua.

Le Président constate la pluralité de candidatures pour la représentation auprès du SIETRA Pimpine et Pian et la demande de vote à bulletin secret.

Bernard Cros indique que Marc Gizard est un fin connaisseur des questions relatives à la gestion des cours d'eau. Il précise qu'il a été pendant plus de 15 ans chargé de mission coordinateur d'un site NATURA 2000. Bernard Cros considère que cette expérience sera utile à la communauté de communes et au Syndicat.

Frank Monteil précise que Michel Lehmann connaît parfaitement les problématiques liées au SIETRA auprès duquel il siège depuis de nombreuses années.

Il est procédé au vote

Titulaire n°1	Votants : 26	Exprimés : 24	Marc Gizard : 15	Michel Lehmann : 9
---------------	--------------	---------------	------------------	--------------------

M. Marc Gizard est désigné représentant titulaire de la Communauté de communes auprès du SIETRA des bassins versants de la Pimpine et du Pian.

3. Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

En l'absence de remarque particulière le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N°
2018-
03

4. Liste des décisions du Président de décembre 2017 à février 2018

Le Président porte à la connaissance les décisions prises dans le cadre de la délégation octroyée par le Conseil communautaire.
 Le conseil communautaire en prend acte.





N°
2018-
04

La séance est levée à 19h15

Bordereau de signature



2018_16 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	04/04/2018	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	04/04/2018	 Signature  Certificat au nom de Jean-Pierre SOUBIE (Président, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France - AC 2 étoiles, valide du 12 juil. 2016 à 10:44 au 12 juil. 2019 à 10:44.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		 Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident